Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2025.
Regular sitting of the Municipal Council held on August 26, 2025.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au centre communautaire George-McLeish, situé au 20, avenue Morningside le mardi 26 août 2025, à 19h00, à laquelle sont présents :

Minutes of the regular sitting of the Municipal Council held at the George-McLeish Community Centre, located at 20 Morningside Avenue, on Tuesday, August 26, 2025, at 7:00 p.m., at which are present:

Mairesse / Mayor	Julie Brisebois
Les conseillers / Councillors:	Stephen Lee, Pierre Matuszewski, Michelle Jackson Trepanier, Dennis Dicks et Tanya Narang
Invité / Guest :	Commandant Marc-Antoine Goyette, SPVM
Absents / Absent	
Sont également présents/ Also present:	Robert Malek, Directeur Général / Director General Hamlyne Guirand, Greffière / Clerk

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Mairesse, Julie Brisebois, salue le Directeur Général, M. Robert Malek, ainsi que la Greffière, Mme Hamlyne Guirand.

Elle souligne également la présence, dans la salle, de la conseillère en communications, Mme Cassandra Vilo.

Elle salue aussi le Commandant Marc-Antoine Goyette (SPVM) et le remercie d'avoir délégué, lors de ses vacances le mois dernier, la Commandante Mercier en remplacement.

Tous formant quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle mentionne que la séance est filmée et que la vidéo sera disponible dès le lendemain, sur le site Internet de Senneville.

OPENING OF THE MEETING

The Mayor, Julie Brisebois, greets the Director General, Mr. Robert Malek, as well as the Clerk, Ms. Hamlyne Guirand.

She also acknowledges the presence, in the room, of the Communications Advisor, Ms. Cassandra Vilo.

She greets Commander Marc-Antoine Goyette (SPVM) and thanks him for having delegated Commander Mercier as a replacement during his vacation last month.

All forming a quorum, the Mayor declares the sitting open at 7:00 p.m.

She mentions that the sitting is being recorded and that the recording will be available as of the following day on the Village of Senneville's website.

2025-08-082 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **Proposé** par la Conseillère Michelle Jackson Trepanier
Appuyé par le Conseiller Stephen Lee
et **RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1. ADOPTION OF THE AGENDA

It is **Moved** by Councillor Michelle Jackson Trepanier
Seconded by Councillor Stephen Lee
and **RESOLVED**:

THAT the agenda of the present regular sitting of the Municipal Council be adopted as submitted.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

2. PRÉSENTATION – aucune

2. PRESENTATION - none

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

La Mairesse rappelle aux citoyens les règles encadrant la période de questions publiques et invite ceux qui souhaitent remettre des documents à l'administration à patienter jusqu'à ce qu'ils y soient conviés, puis à les déposer auprès de la greffière.

Elle souligne également que les citoyens peuvent soumettre leurs questions en tout temps via la plateforme de requêtes en

3. QUESTION PERIOD (15 minutes)

The Mayor reminds citizens of the rules governing the public question period and invites those who wish to submit documents to the administration to wait until they are invited to do so, then to hand them over to the Clerk.

She also highlights that citizens can submit their questions at any time via the online request platform and that it is not necessary to wait for the Council sitting to do so.

ligne et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la séance du conseil pour le faire.

Pour cette séance, aucune question n'a été soumise via la plateforme de requêtes en ligne.

For this sitting, no questions were received via the online request platform.

La Mairesse répond aux questions posées par l'assistance.

The Mayor answers questions from the audience.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADOPTION OF THE MINUTES

2025-08-083 **4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 29 juillet 2025.**

4.1. Adoption of the minutes of the regular sitting of the Municipal Council held on July 29, 2025.

Il est **Proposé** par la Conseillère Michelle Jackson Trepanier
Appuyé par le Conseiller Stephen Lee
et **RÉSOLU :**

It is **Moved** by Councillor Michelle Jackson Trepanier
Seconded by Councillor Stephen Lee
and **RESOLVED**:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 29 juillet 2025, soit adopté tel que soumis.

THAT the minutes of the regular sitting of the Municipal Council held on July 29, 2025, be adopted as submitted.

QUE ledit procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la ***Loi sur les Cités et Villes***.

THAT said minutes were given to each member of the Council in accordance with the provisions of section 333 of the ***Cities and Towns Act***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

5. ADMINISTRATION, FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

5. ADMINISTRATION, FINANCE, LEGAL AFFAIRS AND HUMAN RESOURCES

5.1. ADMINISTRATION

5.1. ADMINISTRATION

5.2. FINANCES

5.2. FINANCES

2025-08-084 **5.2.1. Approbation des opérations financières.**

5.2.1. Approval of the financial transactions.

Il est **Proposé** par le Conseiller Pierre Matuszewski
Appuyé par le Conseiller Dennis Dicks
et **RÉSOLU :**

It is **Moved** by Councillor Pierre Matuszewski
Seconded by Councillor Dennis Dicks
and **RESOLVED**:

D'APPROUVER la liste des comptes payables pour la période du 30 juillet 2025 au 15 août 2025 tel que soumis, relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement totalisant **102 704.34 $**;

TO APPROVE the list of accounts payable for the period of July 30 to August 15, 2025, as submitted, for expenses attributable to financial and investment activities totaling **$102, 704.34.**

ET
D'APPROUVER la liste des paiements préautorisés, déboursés émis et paiements électroniques, pour la même période, tel que présentée totalisant **73 787.49 $**;

AND
TO APPROVE the list of pre-authorized payments, disbursements issued and electronic payments, for the same period, as presented, totalling **$73, 787.49.**

QUE tous ces paiements, totalisant **176 491.83 $**, soient prélevés à même le compte du Village de Senneville, à la Banque de Montréal, succursale de L'Île-Perrot.

THAT all these payments, totaling **$176,491.83** be drawn from the Village of Senneville's account at the Bank of Montreal, Île-Perrot branch.

ET
D'APPROUVER la liste des **salaires versés** pour le mois d'**août 2025**, telle que déposée devant le Conseil :

AND
TO APPROVE the list of the **paid salaries** for the month of **August 2025**, as filed with the Council:

Rémunération des élus :	**7 027.46 $**
Salaires des employés **:**	**82 219.83 $**

Remuneration of elected officials:	**$7,027.46**
Salaries of employees:	**$82,219.83**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

2025-08-085 **5.2.2. Intention d'établissement des sous-catégories d'immeubles**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (PL39), le Village de Senneville a adopté une politique permettant de définir les dates clés du processus d'élaboration des sous-catégories d'immeubles et de la division en secteurs du territoire de la municipalité, aux fins de l'élaboration des orientations fiscales du Village, et ce en date du 29 avril 2025.

ATTENDU Qu'à la suite de l'adoption de la Politique (VDS_P2025-022), le Village de Senneville ne souhaite pas créer des sous-catégories d'immeubles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **Proposé** par le Conseiller Pierre Matuszewski
Appuyé par le Conseiller Dennis Dicks
et **RÉSOLU :**

QUE à la suite de l'adoption de la *Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la municipalité* (VDS _P2025-022), le Village de Senneville ne créera aucune sous-catégorie d'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La Mairesse apporte un point d'information relativement à la présente résolution. Elle précise que le projet de loi 39 permet aux municipalités de créer de nouvelles catégories, comme les multilogements ou certaines zones du territoire, auxquelles pourrait s'appliquer des taux de taxation différents. Elle souligne toutefois qu'à ce stade-ci, le Conseil n'a pas souhaité aller dans cette direction. Comme le Village ne compte pas, pour le moment, un nombre important de multilogements, le Conseil confirme par la présente résolution sa volonté de ne pas créer de nouvelle catégorie.

5.2.3. Intention to Establish Subcategories of Immovables

WHEREAS, under the *Act to amend the Act respecting municipal taxation and other legislative provisions* (Bill 39), the Village of Senneville adopted a policy to define the key dates for the process of establishing subcategories of immovables and dividing the municipality's territory into sectors, for the purpose of developing the Village's fiscal orientations, as of April 29, 2025;

WHEREAS, following the adoption of the Policy (VDS_P2025-022), the Village of Senneville does not wish to create any subcategories of immovables;

THEREFORE,

It is **Moved** by Councillor Pierre Matuszewski
Seconded by Councillor Dennis Dicks
and **RESOLVED**:

THAT, following the adoption of the *Policy for establishing subcategories of immovables and dividing the municipality's territory into sectors* (VDS_P2025-022), the Village of Senneville will not create any subcategories of immovables.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

The Mayor provides an informational note regarding this resolution. She explains that Bill 39 allows municipalities to create new categories, such as multi-unit dwellings or certain areas of the territory, to which different tax rates could apply. She emphasizes, however, that at this stage, Council has not wished to pursue this direction. Since the Village does not currently have a significant number of multi-unit dwellings, Council confirms through this resolution its intention not to create a new category.

5.3. AFFAIRES JURIDIQUES

5.3. LEGAL AFFAIRS

5.4. RESSOURCES HUMAINES

5.4. HUMAN RESOURCES

6. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6. TECHNICAL SERVICES AND PUBLIC WORKS

7. CIRCULATION ET MOBILITÉ DURABLE

La Mairesse fait une mise à jour concernant la circulation et la mobilité durable. Elle rappelle que, lors de la dernière séance, le Directeur Général avait présenté une mise à jour des mesures amorcées par la municipalité. Elle précise qu'un bollard a été installé sur le chemin de Senneville, dans le secteur Crevier, à titre de mesure de mitigation afin de réduire la vitesse, et qu'un autre bollard a été installé du côté nord de l'autoroute 40. Elle souligne qu'il s'agit d'un début et que la municipalité souhaite poursuivre l'observation et l'analyse, notamment à partir des données recueillies par les radars pédagogiques, afin de cibler les endroits où d'autres mesures

7. CIRCULATION AND SUSTAINABLE MOBILITY

The Mayor provides an update regarding circulation and sustainable mobility. She recalls that, at the last sitting, the Director General presented an update on the measures initiated by the municipality. She specifies that a bollard has been installed on Senneville Road in the Crevier sector as a mitigation measure to reduce speed, and that another bollard has been installed north of Highway 40. She emphasizes that this is a first step and that the municipality intends to continue observing and analyzing, particularly using data collected from speed display radars, in order to identify locations where

de mitigation pourraient être justifiées, particulièrement sur le chemin de Senneville, sans toutefois exclure d'autres secteurs.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu récréatif

La conseillère Michelle Jackson Trepanier fait le point sur les activités récréatives municipales et les événements à venir.

Elle mentionne que la saison 2025 de la piscine a officiellement pris fin le 15 août. La piscine est présentement en horaire de poste-saison, puisque les jeunes ont repris l'école : elle sera fermée mercredi et jeudi, mais ouverte vendredi de 16 h à 19 h ainsi que durant la longue fin de semaine, de midi à 19 h. La fermeture officielle de la piscine pour la saison 2025 aura lieu le lundi de la fête du Travail à 19 h. Au nom du Conseil, elle remercie les sauveteurs pour leur excellent travail et souligne que le parc Senneville est au cœur de la vie communautaire. Elle met en valeur l'engagement et l'enthousiasme des jeunes qui ont contribué à maintenir l'esprit de Senneville au cours de la saison estivale, et exprime l'espoir d'en revoir plusieurs l'été prochain, tout en leur souhaitant du succès dans leur nouvelle année scolaire.

Elle indique que les bénévoles de Senneville sont invités à la Soirée bénévole qui se tiendra le jeudi 28 août, de 18 h à 20 h, au centre communautaire. Elle rappelle l'importance de ces bénévoles, qu'ils s'impliquent à petite ou à grande échelle, pour faire rayonner la communauté et en faire bénéficier l'ensemble des citoyens.

Elle annonce également les activités suivantes qui se tiendront au parc Senneville :

- Le 7 septembre, de 10 h à 16 h, une journée complète d'activités axées sur le mouvement et le bien-être aura lieu au parc dans le cadre du premier atelier Bien-être ;
- Le 20 septembre, des parcours à obstacles seront installés en après-midi pour les enfants de 4 à 14 ans ;
- Le 27 septembre, un concert suivi d'une soirée dessert sera offert à l'ensemble des citoyens.

Elle ajoute que la Société historique du Bout-de-l'Île amorcera sa programmation automnale le mercredi 24 septembre, en après-midi, au centre communautaire, avec une conférence présentée par Paul et Suzanne Allen et intitulée *Bright Lights Black Stars*.

Elle précise que les inscriptions sont ouvertes pour plusieurs activités automnales, dont l'aérobie douce et les étirements dynamiques, avec des séances prévues dès la première semaine de septembre jusqu'en décembre. L'information est disponible sur la page d'accueil du site Internet, dans le calendrier des événements, sur Voilà ainsi que sur Facebook.

Enfin, elle rappelle que le sondage sur les loisirs municipaux se déroulera au cours du mois de septembre. Des informations supplémentaires seront transmises sous peu quant à la façon d'y participer.

additional mitigation measures may be appropriate, especially on Senneville Road, while not excluding other areas.

8. RECREATION, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

Recreational update

Councillor Michelle Jackson Trepanier provides an update on municipal recreational activities and upcoming events.

She notes that the 2025 pool season officially wrapped up on August 15. The pool is currently operating under postseason hours as youth have returned to school: it will be closed on Wednesday and Thursday, but open on Friday from 4 to 7 p.m. and on the long weekend from noon to 7 p.m. The pool will officially close for the 2025 season on Labour Day Monday at 7 p.m. On behalf of Council, she thanks the lifeguards for a wonderful season, emphasizing that Senneville Park is at the core of community life. She highlights the lifeguards' commitment and enthusiasm in keeping Senneville's spirit alive during the summer months, and expresses the hope of welcoming many of them back next summer, while wishing them success in the new academic year.

She reports that Senneville's volunteers have been invited to the Volunteers' Nights to be held on Thursday, August 28, from 6 to 8 p.m., at the community centre. She underlines the importance of these volunteers, whether in small or large roles, in helping the community thrive, and expresses the hope of seeing many of them at the event.

She also announces the following activities to be held in Senneville Park:

- September 7, from 10 a.m. to 4 p.m.: a full day of activities focused on movement and wellness as part of the first Wellness Workshop Day;
- September 20: obstacle courses in the afternoon for children aged 4 to 14;
- September 27: a concert followed by a dessert evening open to all residents.

She also notes that the Bout-de-l'Île Historical Society will begin its fall program on Wednesday, September 24, in the afternoon at the community centre, with Paul and Suzanne Allen presenting the first talk in the series, entitled Bright Lights Black Stars.

She indicates that registration is now open for several fall classes, including gentle aerobics and dynamic stretching, with sessions starting the first week of September and running through December. Information on all activities is available on the municipality's website, on the calendar of events, on Voilà, and on Facebook.

Finally, she reminds residents that the Recreation Survey will take place during the month of September. Further details on participation will be communicated shortly.

9. COMMUNICATIONS

La conseillère Tanya Narang fait le point sur les communications.

Elle rappelle l'importance de consulter régulièrement le site Internet de la municipalité ainsi que les réseaux sociaux. Elle souligne que de nouvelles informations ont été publiées récemment concernant les élections municipales de novembre, incluant une nouvelle page dédiée sur le site web. Elle mentionne également que des changements aux dates des séances du Conseil ont été annoncés pour l'automne, afin de tenir compte du calendrier électoral.

Elle informe que l'interdiction d'arrosage émise en raison des niveaux d'eau et de la chaleur au cours des dernières semaines a été communiquée par le système Code Red, et qu'un avis a par la suite confirmé sa levée. Elle invite les citoyens à s'inscrire à Code Red par l'entremise du site Internet.

Elle indique que l'hôtel de ville a rouvert ses portes après des problèmes liés au système de climatisation, rappelant que ce type d'information est diffusé sur le site Internet et les réseaux sociaux.

Elle ajoute enfin que des travaux d'arpentage sont en cours depuis le 21 juillet et se poursuivront jusqu'au mois d'octobre, dans le cadre d'un projet pilote provincial mené par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts en lien avec les crues printanières. Cette information est également disponible sur le site Internet et dans le bulletin municipal.

9. COMMUNICATIONS

Councillor Tanya Narang provides an update on communications.

She reiterates the importance of regularly consulting the municipality's website and social media. She notes that new information has recently been published regarding the municipal elections in November, including a dedicated page on the website. She also mentions that changes to the dates of Council sittings have been announced for the fall, in light of the election calendar.

She reports that a watering ban, issued due to water levels and heat in recent weeks, was communicated through the Code Red system, followed by a notice confirming that the ban had been lifted. She invites residents to register for Code Red via the municipal website.

She further notes that Town Hall has reopened following issues with the air conditioning system, reminding residents that such updates are shared on the website and social media.

Finally, she indicates that survey work has been underway since July 21 and will continue until October, as part of a provincial pilot project led by the *Ministère des Ressources naturelles et des Forêts* in connection with spring flooding. This information is also available on the municipal website and in the newsletter.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-08-086 **10.1. Approbation des demandes de permis et de certificats assujetties au Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale.**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 452 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 4 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé** par la Conseillère Tanya Narang
Appuyé par le Conseiller Dennis Dicks
et **RÉSOLU :**

QUE les plans et documents associés aux demandes suivantes **soient approuvés :**

10.1. Approval of permits and certificates requests subject to the Site Planning and Architectural Integration Program By-law.

WHEREAS *By-law number 452 respecting site planning and architectural integration program* to which the following properties are subject, requires that, prior to the issuance of a certificate of authorization and/or a building permit, the plans be submitted for approval by the council;

CONSIDERING that the requests were reviewed by the Planning Advisory Committee during the August 4, 2025, meeting;

THEREFORE,

It is **moved** by Councillor Tanya Narang
Seconded by Councillor Dennis Dicks
and **RESOLVED:**

THAT the plans and documents associated with the following requests **be approved**:

Adresse/Address	No de demande/ Request Number	Projet / project	Date dépôt documents/ Document deposit date
37, avenue Tunstall	2025-00063	Rénovation d'un bâtiment principal/ Renovation of a main building	17/06/2025 et/and 25/07/2025

37, avenue Tunstall	2025-00066	Rénovation d'un bâtiment accessoire (Garage) Renovation of an accessory building (Garage)	17/06/2025 et/and 25/07/2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

2025-08-087

10.2. <u>Octroi de contrat de gré à gré pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de Senneville – Automne 2025.</u>

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin d'octroyer un contrat de gré à gré pour des travaux de vidange des fosses septiques sur le territoire de Senneville pour l'automne 2025;

ATTENDU QUE des soumissions de deux fournisseurs ont été reçues et que la conformité des soumissions reçues a été vérifiée;

ATTENDU QUE les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et le règlement de gestion contractuelle numéro 480 autorisent la conclusion de ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **Proposé** par le Conseiller Stephen Lee
Appuyé par la Conseillère Tanya Narang
et **RÉSOLU :**

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise *SANIVAC* (*9363-9888 Québec Inc.*) pour la vidange des fosses septiques sur le territoire du Village de Senneville pour la somme de 59 147.51 $ (taxes incluses).

D'AUTORISER la dépense nette pour la somme de 54 010.82 $, de l'approuver et de la porter au compte 02-414-00-529.

QUE la Greffière soit par les présentes autorisée à signer pour et au nom du Village de Senneville, le contrat conformément aux documents régissant ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2. <u>Awarding of a mutual agreement contract for the draining of septic tanks on the Senneville territory – Fall 2025.</u>

WHEREAS submissions were requested to grant a mutual agreement contract for the draining of septic tanks on the territory of Senneville for
fall 2025;

WHEREAS submissions from two suppliers were received and the conformity of these submissions has been verified;

WHEREAS the rules set out in article 573 and following of the *Cities and Towns Act* and the contractual management by-law number 480 authorize the conclusion of this contract by mutual agreement;

THEREFORE,

It is **Moved** by Councillor Stephen Lee
Seconded by Councillor Tanya Narang
and **RESOLVED**:

TO GRANT a mutual agreement contract for the draining of septic tanks on the Village of Senneville territory to the company *SANIVAC* (*9363-9888 Québec Inc.*) in the amount of $ 59 147.51 (taxes included).

TO AUTHORIZE this net expense of $54 010.82, to approve and charge under the budget item 02-414-00-529.

THAT the Clerk be hereby authorized to sign for and on behalf of the Village of Senneville, the contract in conformity with the documents governing this call for tenders.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

11. <u>DÉPENSES ET ENGAGEMENTS</u>

11.1. <u>Dépôt du certificat de la trésorière sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.</u>

Le certificat de la trésorière sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements est déposé au conseil.

11. <u>EXPENSES AND FUND COMMITMENT</u>

11.1. <u>Tabling of the Treasurer's certificate on the availability of credits for the payment of expenses and commitments.</u>

The Treasurer's certificate on the availability of credits for the payment of expenses and commitments is filed with the Council.

12. <u>AFFAIRES D'AGGLOMÉRATION ET ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE</u>

La Mairesse fait le point sur les affaires de l'agglomération et de l'Association des municipalités de banlieue. Elle indique que les séances du conseil d'agglomération reprennent ce jeudi 28 août et souligne trois dossiers qui concernent plus particulièrement Senneville et qui seront adoptés.

12. <u>AGGLOMERATION BUSINESS AND ASSOCIATION OF SUBURBAN MUNICIPALITIES</u>

The Mayor provides an update on agglomeration business and the Association of Suburban Municipalities. She notes that the Agglomeration Council meetings will resume on Thursday, August 28, and highlights three items of particular relevance to Senneville that are scheduled for adoption.

Le premier dossier concerne les travaux de réfection des murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest, propriété de la Ville de Montréal. Ces travaux représentent une dépense de plus d'un million de dollars.

Le deuxième dossier porte sur l'approbation d'une entente avec la Ville concernant des travaux de reconstruction de la voie cyclable sur le chemin de Senneville, qui constitue en réalité une voie partagée. Des travaux liés au bassin no 4 sont également prévus prochainement et, comme la chaussée doit être refaite, Montréal y contribuera financièrement. Grâce au travail proactif du Directeur Général, un montant de 180 000 $ a pu être obtenu pour ce projet.

Le troisième dossier concerne des travaux de décontamination et de réfection de l'enveloppe de la maison Eustache-Rouleau, située au 294 chemin de Senneville, pour un montant d'environ 800 000 $.

Au total, ce sont près de 2 millions de dollars qui seront réinvestis à Senneville. La Mairesse souligne que ces résultats découlent d'un travail de représentation politique et administrative continu, souvent peu visible pour les citoyens, mais essentiel considérant que 55 % du budget municipal est versé à Montréal. Elle remercie M. Malek pour son appui dans ces dossiers et se réjouit que des sommes importantes soient ainsi réinvesties sur le territoire de Senneville.

The first item concerns restoration work on the heritage walls located along Senneville Road in the *Grand Parc de l'Ouest*, a property owned by the City of Montréal. The work represents an expenditure of more than $1 million.

The second item is the approval of an agreement with the City regarding reconstruction work on what is referred to as the cycling path on Senneville Road, which in practice is a shared roadway. Related to this, additional work will soon be undertaken on Basin No. 4, and since the road surface must also be rebuilt, Montréal will be contributing to the costs. Thanks to proactive efforts by the Director General, Senneville has secured $180,000 in funding for this project.

The third item is the approval of decontamination and restoration work on the Eustache-Rouleau House at 294 Senneville Road, for a total of approximately $800,000.

Altogether, nearly $2 million will be reinvested in Senneville. The Mayor emphasizes that these results stem from ongoing political and administrative representation, often not visible to residents, but essential given that 55% of the municipal budget is paid to Montréal. She thanks Mr. Malek for his support in these files and expresses her satisfaction that significant sums are thus being reinvested in Senneville's territory.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SANTÉ PUBLIQUE

Période réservée au service de police

Le commandant Goyette du Service de Police de la Ville de Montréal (Poste de quartier 1) présente un court bilan mensuel des activités du Service de police sur le territoire du Village de Senneville.

13. PUBLIC SECURITY AND PUBLIC HEALTH

Period reserved for the police department

Commander Goyette of the *Service de Police de la Ville de Montréal* (Neighbourhood Station 1) presents a brief monthly report on policing activities within the Village of Senneville.

14. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

14. NOTICES OF MOTION AND BY-LAWS ADOPTION

2025-08-088 **14.1. Adoption du Règlement no 448-9 modifiant le Règlement de Zonage no 448.**

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a modifié son schéma d'aménagement et de développement par le règlement RCG 14-029-7 relatif aux milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer, ainsi qu'à leur aire de protection ;

ATTENDU QUE l'identification des milieux humides d'intérêt découle du Plan régional des milieux hydriques et humides réalisé par l'agglomération en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Village de Senneville doit adopter tout règlement de concordance dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, soit tout règlement modifiant un règlement d'urbanisme qui est nécessaire pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le Village de Senneville régit déjà les interventions dans les milieux humides d'une superficie de 0,3 ha et plus, et leur bande de protection;

14.1. Adoption of By-law No. 448-9 modifying zoning By-law number 448.

WHEREAS the Montréal agglomeration has amended its land use and development plan through By-law RCG 14-029-7 concerning wetlands of interest to be protected or restored, as well as their protection area;

WHEREAS the identification of wetlands of interest stems from the Regional Plan for Water and Wetland Environments developed by the agglomeration under the *Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and associated environments*;

WHEREAS, pursuant to article 58 of the *Act respecting land use planning and development*, the Village of Senneville must adopt any concordance by-law within six (6) months of the coming into force of the by-law modifying the land use and development plan; that is, any by-law modifying an urban planning by-law that is necessary to reflect the amendment to the land use and development plan;

WHEREAS the Village of Senneville already regulates interventions in wetlands of 0.3 ha or more, as well as in their buffer zones;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer certaines mesures de préservation des milieux humides d'intérêt avec les mesures de préservation déjà en vigueur;

WHEREAS certain preservation measures for wetlands of interest should be aligned with the protection measures already in force;

ATTENDU QU'un milieu humide d'intérêt et une aire de protection ont été identifiés dans le projet du Boisé Pearson inclus dans la zone R-03;

WHEREAS a wetland of interest and its protection area have been identified in the ''Boisé Pearson'' project, located in Zone R-03;

ATTENDU QUE le projet du Boisé Pearson a débuté il y a quelques années par l'approbation d'un lotissement pour les terrains résidentiels, et la construction de la rue;

WHEREAS the "Boisé Pearson" project began a few years ago with the approval of a subdivision for residential lots and the construction of the road;

ATTENDU QUE l'exigence relative à la libre circulation des eaux dans les 15 derniers mètres de l'aire de protection du milieu humide d'intérêt situé dans le Boisé Pearson aurait pour effet d'interdire la construction sur certains lots et, conséquemment, il y a lieu de prévoir une mesure d'exception;

WHEREAS the requirement to ensure the free flow of water within the last 15 metres of the protection area of the wetland of interest located in ''Boisé Pearson'' would have the effect of prohibiting construction on certain lots, and therefore an exception should be provided;

ATTENDU QUE le présent règlement vise également à mettre à jour les dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles à la suite des modifications à la législation provinciale;

WHEREAS the present by-law also aims to update the provisions relating to the safety of residential swimming pools, following changes to provincial legislation;

ATTENDU QUE le présent règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

WHEREAS the present by-law contains no provision subject to approval by way of referendum;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors la séance du 29 juillet 2025;

WHEREAS a notice of motion was given at the July 29, 2025, sitting;

ATTENDU QUE le projet de *Règlement no 448-9 modifiant le Règlement de Zonage no 448* a été déposé et adopté lors de la séance du 29 juillet 2025;

WHEREAS Draft *By-law No. 448-9 modifying Zoning By-law No. 448* was tabled and adopted at the July 29, 2025, sitting

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue sur le projet de *Règlement no 448-9 modifiant le Règlement de Zonage no 448,* le 13 août 2025*;*

WHEREAS a public consultation was held on *Draft By-law No. 448-9 modifying Zoning By-law No. 448* on August 13, 2025;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au présent règlement depuis l'adoption du projet de règlement;

WHEREAS no changes have been made to this by-law since the adoption of the draft by-law;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **Proposé** par le Conseiller Dennis Dicks
Appuyé par la Conseillère Michelle Jackson Trepanier
et **RÉSOLU :**

THEREFORE,

It is **Moved** by Councillor Dennis Dicks
Seconded by Councillor Michelle Jackson Trepanier
and **RESOLVED**:

D'ADOPTER le *Règlement no 448-9 modifiant le Règlement de Zonage no 448*.

TO ADOPT *By-law No. 448-9 modifying Zoning By-law No. 448.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

2025-08-089 **14.2. <u>Adoption du *Règlement no 449-4 modifiant le Règlement de Lotissement no 449.*</u>**

14.2. <u>Adoption of *By-law No. 449-4 modifying the Subdivision By-law No. 449.*</u>

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a modifié son schéma d'aménagement et de développement par le règlement *RCG 14-029-7 relatif* aux milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer et leur aire de protection;

WHEREAS the agglomeration of Montreal has modified its land use and development plan with the *By-law RCG 14-029-7* concerning wetlands of interest to be protected or restored and their protection area;

ATTENDU QUE l'identification des milieux humides d'intérêt découle du plan régional des milieux hydriques et humides réalisé par l'agglomération en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

WHEREAS the identification of wetlands of interest stems from the regional plan wetlands and water environments produced by the agglomeration under the *Act to affirm the collective nature of water resources and promote better governance of water and associated environments*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Village de Senneville doit adopter tout règlement de concordance dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, soit tout règlement modifiant un règlement d'urbanisme qui est nécessaire pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement et de développement;

WHEREAS, pursuant to article 58 of the *Act respecting land use planning and development*, the Village of Senneville must adopt any concordance by-law within six (6) months of the coming into force of the by-law modifying the land use planning and development plan, that is any by-law modifying a planning by-law that is necessary to take into account the modification to the land use planning and development plan;

ATTENDU QUE le présent règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

WHEREAS the present by-law does not contain any provision subject to a referendum approval;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors la séance du 29 juillet 2025;

WHEREAS a notice of motion was given at the July 29, 2025, sitting;

ATTENDU QUE le projet de *Règlement no 449-4 modifiant le Règlement de Lotissement no 449* a été déposé et adopté lors de la séance du 29 juillet 2025;

WHEREAS *Draft By-law No. 449-4 modifying the Subdivision By-law No. 449* was tabled and adopted at the July 29, 2025, sitting

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue sur le projet de *Règlement no 449-4 modifiant le Règlement de Lotissement no 449, le 13 août 2025;*

WHEREAS a public consultation was held on *Draft By-law No. 449-4 modifying the Subdivision By-law No. 449 on August 13, 2025*;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au présent règlement depuis l'adoption du projet de règlement;

WHEREAS no changes have been made to this by-law since the adoption of the draft by-law;

PAR CONSÉQUENT,

THEREFORE,

Il est **Proposé** par le Conseiller Dennis Dicks
Appuyé par la Conseillère Michelle Jackson Trepanier
et **RÉSOLU :**

It is **Moved** by Councillor Dennis Dicks
Seconded by Councillor Michelle Jackson Trepanier
and **RESOLVED**:

D'ADOPTER le *Règlement no 449-4 modifiant le Règlement de Lotissement no 449.*

TO ADOPT *By-law No. 449-4 modifying the Subdivision By-law No. 449.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

2025-08-090 **14.3. <u>Adoption du projet de *Règlement no 451-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificat no 451.*</u>**

14.3. <u>Adoption of the draft *By-law No. 451-5 modifying permits and certificates By-law No. 451.*</u>

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a modifié son schéma d'aménagement et de développement par le règlement *RCG 14-029-7* relatif aux milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer et leur aire de protection;

WHEREAS the agglomeration of Montreal has modified its land use and development plan with the By-law *RCG 14-029-7* concerning wetlands of interest to be protected or restored and their protection area;

ATTENDU QUE l'identification des milieux humides d'intérêt découle du plan régional des milieux hydriques et humides réalisé par l'agglomération en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

WHEREAS the identification of wetlands of interest stems from the regional plan on wetlands and water environments produced by the agglomeration under the *Act to affirm the collective nature of water resources and promote better governance of water and associated environments*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Village de Senneville doit adopter tout règlement de concordance dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, soit tout règlement modifiant un règlement d'urbanisme qui est nécessaire pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement et de développement;

WHEREAS, pursuant to article 58 of the *Act respecting land use planning and development*, the Village of Senneville must adopt any concordance by-law within six (6) months of the coming into force of the by-law modifying the land use planning and development plan, that is any by-law modifying a planning by-law that is necessary to take into account the modification to the land use planning and development plan;

ATTENDU QUE le présent règlement vise également à mettre à jour les dispositions relatives aux sanctions à l'abattage d'arbres à la suite des modifications à la législation provinciale;

WHEREAS this by-law also updates the provisions relating to tree-felling penalties following changes to provincial legislation;

ATTENDU QUE le présent règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

WHEREAS this by-law does not contain any provision subject to a referendum approval;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors la séance du 29 juillet 2025;

ATTENDU QUE le projet de *Règlement no 451-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificat no 451* a été déposé et adopté lors de la séance du 29 juillet 2025;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue sur le projet de *Règlement no 451-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificat no 451, le 13 août 2025;*

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au présent règlement depuis l'adoption du projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **Proposé** par le Conseiller Dennis Dicks
Appuyé par la Conseillère Michelle Jackson Trepanier
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le *Règlement no 451-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificat no 451*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

WHEREAS a notice of motion was given at the July 29, 2025, sitting;

WHEREAS *Draft By-law No. 451-5 modifying permits and certificates By-law No. 451* was tabled and adopted at the July 29, 2025, sitting;

WHEREAS a public consultation was held on *Draft By-law No. 451-5 modifying permits and certificates By-law No. 451, on August 13, 2025*;

WHEREAS no changes have been made to this by-law since the adoption of the draft by-law;

THEREFORE,

It is **Moved** by Councillor Dennis Dicks
Seconded by Councillor Michelle Jackson Trepanier
and **RESOLVED**:

TO ADOPT *By-law No. 451-5 modifying the By-law on permits and certificates No. 451*.

UNANIMOUSLY ADOPTED.

2025-08-091 **14.4. <u>Adoption du *Règlement no 452-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 452.*</u>**

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a modifié son schéma d'aménagement et de développement par le règlement *RCG 14-029-7* relatif aux milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer et leur aire de protection;

ATTENDU QUE l'identification des milieux humides d'intérêt découle du plan régional des milieux hydriques et humides réalisé par l'agglomération en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Village de Senneville doit adopter tout règlement de concordance dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, soit tout règlement modifiant un règlement d'urbanisme qui est nécessaire pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le Village de Senneville régit déjà les interventions dans les milieux humides d'une superficie de 0,3 ha et plus et leur bande de protection;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer certaines mesures de préservation des milieux humides d'intérêt avec les mesures de préservation déjà en vigueur;

ATTENDU QUE le présent règlement vise également à assujettir le mur de pierre situé au 218, chemin de Senneville, à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le présent de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

14.4. <u>Adoption of *By-law No. 452-9 modifying the Site Planning and Architectural Integration Program By-law No. 452*</u>

WHEREAS the agglomeration of Montreal has modified its land use and development plan with the By-law *RCG 14-029-7* concerning wetlands of interest to be protected or restored and their protection area;;

WHEREAS the identification of wetlands of interest stems from the regional plan on wetlands and water environments produced by the agglomeration under the *Act to affirm the collective nature of water resources and promote better governance of water and associated environments*;

WHEREAS, pursuant to article 58 of the *Act respecting land use planning and development*, the Village of Senneville must adopt any concordance by-law within six (6) months of the coming into force of the by-law modifying the land use planning and development plan, that is any by-law modifying a planning by-law that is necessary to take into account the modification to the land use planning and development plan;

WHEREAS the Village of Senneville already regulates interventions in wetlands with a surface area of 0.3 ha or more and their protection buffer;

WHEREAS certain measures to preserve wetlands of interest should be coordinated with existing preservation measures;

WHEREAS this by-law also subjects the stone wall at 218 Senneville Road to the approval of the Site planning and architectural program;

WHEREAS this by-law does not contain any provision subject to a referendum approval;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors la séance du 29 juillet 2025;

ATTENDU QUE *le Règlement no 452-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 452* a été déposé et adopté lors de la séance du 29 juillet 2025;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue sur le projet de *Règlement no 452-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 452, le 13 août 2025;*

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au présent règlement depuis l'adoption du projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **Proposé** par le Conseiller Dennis Dicks
Appuyé par la Conseillère Michelle Jackson Trepanier
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le *Règlement no 452-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 452.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

À la suite de l'adoption des cinq nouveaux règlements, la Mairesse souligne que ceux-ci ont tous été adoptés sans modification. Elle rappelle que, lors de la consultation publique, une demande avait été formulée — et réitérée par écrit par la suite — afin de réduire la largeur de la zone tampon de 15 mètres à 10 mètres. Elle précise que la norme de 15 mètres fait partie de la réglementation de Senneville depuis l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme en 2014, et qu'aucun changement n'a été apporté à cet égard. Elle souligne que cette décision reflète une volonté politique de longue date de reconnaître et de protéger la valeur des milieux naturels de la municipalité, notamment les milieux humides et les boisés. Ces espaces sont essentiels à l'intégrité écologique et au caractère de Senneville, et leur préservation demeure une priorité pour le Conseil.

15. <u>VARIA</u>

La Mairesse prend un moment pour souligner et se remémorer la contribution d'Alexander Kennedy Paterson, décédé le 6 août. Elle rappelle que M. Paterson fut une figure éminente ayant déjà exercé la fonction de juge à Senneville et dont l'héritage continue de marquer la communauté.

Elle mentionne que la carrière de M. Paterson a été empreinte d'un remarquable engagement au service public. Il a été un avocat et négociateur respecté, un ardent défenseur de l'unité canadienne ainsi qu'un leader dans les domaines de l'éducation et de la gouvernance en santé. Il a notamment exercé les fonctions de chancelier de l'Université Bishop's, de président du conseil des gouverneurs de l'Université McGill, et a joué un rôle clé dans la création du Centre universitaire de santé McGill.

La Mairesse souligne que ses contributions lui ont valu de nombreuses distinctions, dont :

- Officier de l'Ordre du Canada ;

WHEREAS a notice of motion was given at the July 29, 2025, sitting;

WHEREAS *Draft By-law No. 452-9 modifying the Site Planning and Architectural Integration Program By-law No. 452* was tabled and adopted at the July 29, 2025, sitting;

WHEREAS a public consultation was held on *Draft By-law No. 452-9 modifying the Site Planning and Architectural Integration Program By-law No. 452, on August 13, 2025*;

WHEREAS no changes have been made to this by-law since the adoption of the draft by-law;

THEREFORE,

It is **Moved** by Councillor Dennis Dicks
Seconded by Councillor Michelle Jackson Trepanier
and **RESOLVED**:

TO ADOPT *By-law No. 452-9 modifying the By-law on Site Planning and Architectural Integration Program By-law No. 452.*

UNANIMOUSLY ADOPTED.

Following the adoption of the four new by-laws, the Mayor notes that all were adopted without modification. She recalls that, during the public consultation, a request was made—later confirmed in writing—to reduce the buffer zone requirement from 15 metres to 10 metres. She emphasizes that the 15-metre standard has been part of Senneville's regulations since the adoption of the new urban planning by-laws in 2014, and that no changes were made in this regard. She underlines that this decision reflects a longstanding political will to recognize and protect the value of the municipality's natural surroundings, including wetlands and wooded areas. These spaces are essential to the ecological integrity and character of Senneville, and their preservation remains a priority for Council.

15. <u>VARIA</u>

Mayor takes a moment to recognize and remember Alexander Kennedy Paterson, who passed away on August 6. She recalls that Mr. Paterson was a distinguished figure who once served as a judge in Senneville and whose legacy continues to shape the community.

She notes that Mr. Paterson's career was marked by exceptional public service. He was a respected lawyer and negotiator, a passionate advocate for Canadian unity, and a leader in education and health governance. He served as Chancellor of Bishop's University, Chair of McGill University's Board of Governors, and played a key role in establishing the McGill University Health Centre.

The Mayor highlights that his contributions earned him numerous honours, including:

- Officer of the Order of Canada;

- Officier de l'Ordre national du Québec ;
- Commandeur de l'Ordre de Montréal ;
- Le titre d'*Advocatus Emeritus* du Barreau du Québec
- Plusieurs doctorats honorifiques des universités McGill et Bishop's.

- Officer of the *Ordre national du Québec*;
- Commander of the *Ordre de Montréal*;
- The title of *Advocatus Emeritus* by the *Barreau du Québec*;
- Multiple honorary degrees from McGill and Bishop's Universities.

À Senneville, M. Paterson est rappelé non seulement pour son service judiciaire, mais aussi pour son rôle déterminant dans la création du parc Senneville, un espace vert précieux qui témoigne de son profond attachement à la communauté et à la nature. La Mairesse conclut en soulignant que l'héritage d'Alexander K. Paterson est empreint d'intégrité, de vision et de dévouement, et exprime sa gratitude pour l'impact durable de son engagement à Senneville et au-delà. Elle invite les citoyens, en quittant le centre communautaire, à remarquer le grand rocher situé avant le stationnement, sur lequel se trouve une plaque rendant hommage à M. Paterson ainsi qu'au maire de Senneville de l'époque.

Here in Senneville, Mr. Paterson is remembered not only for his judicial service, but also for his instrumental role in the creation of Senneville Park, a cherished green space that reflects his deep commitment to community and to nature. The Mayor concludes by underscoring that Alexander K. Paterson's legacy is one of integrity, vision, and dedication, and expresses gratitude for his lasting impact on Senneville and beyond. She invites residents, as they leave the community centre, to take note of the large boulder located before the parking area, which bears a plaque thanking Mr. Paterson and the Mayor of Senneville at that time.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse répond aux questions posées par l'assistance.

Intervention du conseiller Matuszewski

Le conseiller Matuszewski se dit très satisfait de la participation active des citoyens du district 2, qu'il tient à saluer une fois de plus. Il remercie également l'administration pour sa rapidité, avec l'appui du SPVM, à procéder à l'installation de bollards. Il souligne que l'impact positif de cette mesure est déjà perceptible. À l'intention de ceux qui suivent la séance à distance, il rappelle que cette intervention a bien eu lieu et précise que la mission n'est pas terminée, d'autres actions étant à venir. Il conclut en remerciant tous ceux qui ont contribué à ce travail.

16. QUESTION PERIOD

The Mayor answers questions from the audience.

Intervention by Councillor Matuszewski

Councillor Matuszewski expresses his great satisfaction with the active participation of citizens from District 2, which he once again wishes to acknowledge. He also thanks the administration for its prompt action, with the support of the SPVM, in installing bollards. He notes that the positive impact of this measure is already noticeable. For those following the sitting remotely, he reiterates that this intervention has indeed taken place and emphasizes that the mission is not yet complete, as further actions are planned. He concludes by thanking all those who contributed to this work.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever l'assemblée, la Mairesse remercie l'administration pour tout le travail de préparation des dossiers et des explications fournies lors de la rencontre de travail tenue la semaine précédente, ce qui permet au Conseil de disposer de l'information nécessaire pour voter et présenter les points à la population. Elle remercie également les citoyens pour leur présence et leur participation à la démocratie locale, en soulignant l'importance d'avoir un public avec qui échanger.

Considérant que tous les sujets à l'ordre ont été discutés, la Mairesse déclare la séance du conseil levée à **19h42.**

17. CLOSING OF THE SITTING

Before adjourning, the Mayor thanks the administration for all the work in preparing the files and for the explanations provided during the working session held the previous week, which allow Council to have the necessary information to vote and present matters to the public. She also thanks the residents for their presence and participation in local democracy, emphasizing the importance of having people to speak with.

Considering that all the items on the agenda have been covered, the Mayor declares the sitting of the council adjourned at **07:42 p.m.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME / TRUE COPY

Original signé / Original signed

Julie Brisebois
Mairesse / Mayor

Original signé / Original signed

Hamlyne Guirand
Greffière / Clerk